

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-56

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt, le treize novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 06 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André

Pouvoir : BOISSET André à BOISSET Philippe.

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : AFFOUAGE 2020

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles 15 et 17 (bois renversés par la neige) et sur la parcelle 19. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose d'effectuer la coupe d'affouage 2019 sous la garantie de trois habitants solvables :

- Eric SEGOND,
- André BOISSET
- Philippe BOISSET

Le délai d'exploitation étant le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles 15, 17 et 19. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2020.

Autorise le Maire à nommer Eric SEGOND, André BOISSET et Philippe BOISSET garants de la coupe d'affouage 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.